



Chiffres clés

- **× 100** : c'est l'augmentation possible du coût des dommages annuels moyens associés aux inondations et submersions marines d'ici 2100 en l'absence d'adaptation ^[1].
- **40 à 50 nuits tropicales/an** : la moitié nord de la France pourrait connaître jusqu'à 50 nuits par an où la température ne descend pas sous les 20 °C d'ici 2100, en cas de réchauffement à +4 °C ^[2].
- **+ de 8 Français sur 10** considèrent que leur territoire devra engager des mesures importantes d'adaptation face au changement climatique ^[3].

1. De 0,2 à 20 milliards d'euros/an en France. Source : Troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, 2025.

2. Hors montagne, Manche et Bretagne – scénario TRACC. Source : Troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, 2025.

3. ADEME, Les représentations sociales du changement climatique - 25^e vague du baromètre, 2024.

En tant qu'élu(e), je peux...

- **Cartographier les risques** (selon la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique – TRACC) **et identifier les enjeux prioritaires et les populations les plus vulnérables** avec l'aide du portail Drias <https://www.drias-climat.fr/>
- **Sensibiliser les habitants** : Journée nationale de la résilience, semaine de l'adaptation au changement climatique dans les écoles, zones d'activité, médiathèques...
- **Installer des équipements de géothermie réversible et des réseaux de chaud-froid** en priorité dans les lieux fréquentés par des personnes vulnérables (établissements de santé).
- **Créer des îlots de fraîcheur** en désimperméabilisant les surfaces bitumées et en multipliant les espaces végétalisés.
- **Prévenir les risques liés aux crues ou au ruissellement lors de pluies intenses**, en mettant en œuvre un schéma de gestion des eaux pluviales et en privilégiant l'infiltration à la parcelle.
- **Mobiliser les Solutions fondées sur la Nature** : zones naturelles d'expansion de crue, restauration et préservation des zones humides, désimperméabilisation et restauration de la porosité



ADEME - Juillet 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER



012838-17



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ADAPTER SON TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pourquoi faut-il améliorer la résilience des habitants et des entreprises face aux risques climatiques ?

Les effets du changement climatique s'intensifient sur tous les territoires. Sécheresses, canicules, inondations, feux de forêts ou recul du littoral transforment nos ressources et nos façons d'habiter les territoires. Protéger les habitants, aujourd'hui et demain, implique d'anticiper, de prévenir les risques et de proposer des solutions concrètes. Ces actions permettent de préserver la vitalité du territoire, de limiter les coûts d'assurance et de lutter contre l'écoanxiété.

De nombreuses solutions d'adaptation offrent des co-bénéfices pour les habitants et acteurs économiques : amélioration du cadre de vie, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, attractivité et résilience économiques... Un diagnostic partagé des vulnérabilités locales, appuyé par une stratégie d'adaptation progressive, fédère les acteurs. Intégrer un « réflexe adaptation » dans les projets — voirie, espaces verts, urbanisme — est une priorité pour prévenir plutôt que subir.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

S'appuyer sur les ressources existantes et s'inspirer des bonnes pratiques pour construire sa stratégie et concevoir ses projets.

On se base sur la **trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique** – TRACC et on utilise la **démarche TACCT** pour réaliser un diagnostic climatique précis et construire un plan d'adaptation priorisé, adapté aux spécificités locales, en phase avec le PCAET intercommunal ainsi qu'avec les orientations nationales et régionales en matière d'adaptation. On consulte le **Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique** qui permet de s'outiller et de monter en compétence. On peut également s'inspirer des retours d'expériences d'autres collectivités et concevoir chaque étape de son projet (choix des solutions, budgets nécessaires, financements, etc.) sur la plateforme **Plus Fraîche Ma Ville**.

Prioriser l'action pour prévenir les risques pesant sur les populations les plus vulnérables et les activités les plus exposées aux effets du changement climatique.

Certaines catégories de population (patients des établissements de santé), secteurs du territoire (habitat en zone inondable) ou activités économiques très liées aux évolutions du climat (tourisme hivernal, certaines activités agricoles...) peuvent être particulièrement concernées en fonction des collectivités.

En se renseignant sur l'exposition de sa commune (www.georisques.gouv.fr), on s'engage dans une **démarche de diagnostic et d'actions cohérentes à l'échelle intercommunale** (programme de prévention des inondations — PAPI, stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne — STEPRIM). Il est possible de bénéficier d'**aides** financières importantes de l'État (fonds Barnier). On s'abonne aux services officiels sur le risque d'inondation (APIC, Vigicrues, Vigicrues Flash) et on installe l'application mobile **Vigicrues** à paramétrer. On se prépare à gérer une crise en établissant un **plan communal de sauvegarde** (PCS).

De très nombreuses solutions existent pour répondre aux enjeux mis en évidence par le diagnostic : on peut s'appuyer sur la végétalisation et la renaturation pour lutter contre les vagues

de chaleur, restaurer des zones humides, aménager des bassins de rétention et des chaussées perméables pour limiter les inondations, inciter aux changements de pratiques, etc.

Engager les parties prenantes de son territoire dans l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels.

On **sensibilise** les habitants sur les **risques** majeurs auxquels ils sont exposés (dans le cadre du document communal d'information sur les risques majeurs - DICRIM) et sur les actions qu'ils peuvent mener à leur échelle (économies d'eau, vigilance en période de feux, prévention des risques sanitaires liés à la chaleur, réduction individuelle de l'exposition au risque d'inondation) et aux **enjeux** auxquels le territoire doit faire face dans un contexte de changement climatique (évolution des risques naturels). On incite les entreprises de son territoire à intégrer l'enjeu d'adaptation dans leur stratégie de développement. On réalise des exercices de crise, en impliquant la population.

Créer une dynamique pérenne et évolutive.

On **forme** les agents et élus aux enjeux climatiques et aux outils d'adaptation. On intègre le réflexe adaptation dans les services communaux et les projets d'aménagement. On met en place un suivi régulier et un système d'évaluation pour ajuster la stratégie en fonction des retours d'expérience et des évolutions scientifiques.

En savoir plus sur la Mission Adaptation

La Mission Adaptation propose aux collectivités un **point d'entrée unique, pour les aider à diagnostiquer leurs vulnérabilités climatiques**, construire une stratégie et mettre en œuvre leurs actions d'adaptation au changement climatique. Elle s'appuie sur les expertises conjointes de plusieurs opérateurs de l'État (ADEME, CEREMA, ANCT, Météo-France, Agences de l'Eau, OFB, ANAP) et de la Banque des Territoires.

Pour solliciter la Mission Adaptation, adressez-vous au guichet départemental de l'ingénierie ou rendez-vous directement sur <http://www.mission-adaptation.fr>



Ils le font déjà !

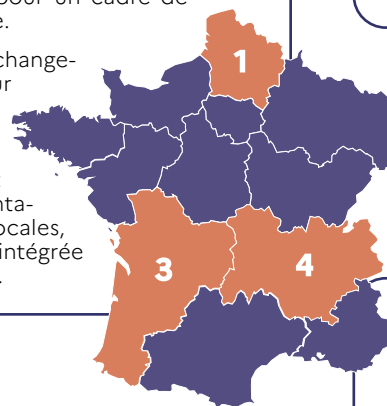
1

Réduction des îlots de chaleur

Saint-Omer (15 000 habitants)

Une communauté d'agglomération, sa ville-centre et son agence d'urbanisme, avec le projet européen Cool Towns, ont uni leurs forces pour comprendre, anticiper et réduire les îlots de chaleur. À la clé : des mesures de terrain, des enquêtes de sensibilité, des études microclimatiques, des simulations fines... et des aménagements concrets pour un cadre de vie plus respirable.

Symbole de ce changement : une cour d'école entièrement repensée, avec des revêtements clairs et drainants, la plantation d'essences locales, et une gestion intégrée des eaux de pluie.



3

Adaptation du littoral

Saint-Jean-de-Luz (15 000 habitants)

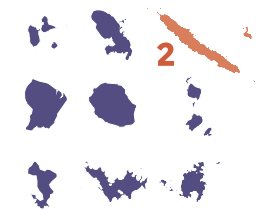
Face à une érosion accélérée de la falaise, cette commune littorale a choisi d'abandonner les solutions temporaires pour engager une stratégie durable de repli des activités vers l'intérieur des terres, accompagnée par la renaturation des rivages. Les premiers jalons de cette adaptation à long terme sont déjà visibles : parkings relais et mise en place d'une navette littorale pour limiter la circulation automobile, réaménagement du sentier côtier avec végétalisation de l'ancien tracé, renaturation des plages pour freiner l'érosion sableuse, et discussions en cours pour la relocalisation du camping, pivot de la recomposition touristique.

2

Restaurer des forêts pour prévenir les risques liés au changement climatique

Houailou (4 000 habitants)

Pour limiter les risques d'inondation et l'érosion des sols, la commune a lancé un projet de remodelage du relief et de plantation de plus de 100 espèces locales sur des zones prioritaires – lieux de captage d'eau potable, anciens sites miniers et sites patrimoniaux. Quarante hectares ont ainsi été reboisés avec des essences locales, adaptées aux conditions climatiques, sur 7 sites. Les habitants participent au suivi et à l'entretien, afin de garantir la pérennité des bénéfices en matière de réduction des risques face aux événements climatiques extrêmes.



4

Adaptation au changement climatique en ruralité

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (21 000 habitants)

Face aux risques climatiques, cette intercommunalité rurale d'Auvergne-Rhône-Alpes a décidé d'agir. Objectif : construire une stratégie d'adaptation sur mesure avec ceux qui vivent et font le territoire.

Grâce à la démarche TACCT, la collectivité a lancé une démarche participative pour poser un diagnostic partagé et co-imager des actions concrètes. Trois ateliers participatifs ont été organisés, chacun portant sur un enjeu d'adaptation prioritaire :

- La dégradation de la santé des habitants et des estivants due au changement climatique ;
- La mise en danger des systèmes économiques et touristiques due aux conditions climatiques extrêmes ;
- La sécurité des habitants face aux risques aggravés d'incendies et la raréfaction de la ressource en eau.

